

Demandes d'autorisation d'exploiter parvenues à la direction départementale des territoires de CANTAL concernant des parcelles situées sur la commune de VAL D'ARCOMIE

Si à l'issue du délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement de la présente demande et en l'absence de demande concurrente, aucune décision expresse n'a été publiée, l'autorisation est implicitement accordée au demandeur sus-mentionné, en application du code rural.

Liste des terrains agricoles faisant l'objet d'une demande d'autorisation d'exploiter

N° dossier	Demandeur	Propriétaires	Superficie (en ha)	Références cadastrales	Date limite de dépôt des candidatures concurrentes
084202206242101-002	LOPEZ PASCAL	PELEGRY FELIX	0.3494	197 0B 22	26/12/2022
084202206242101-002	LOPEZ PASCAL	PELEGRY FELIX, PELEGRY MAURICE	0.2034	197 0B 257	26/12/2022
084202206242101-002	LOPEZ PASCAL	PELEGRY FELIX, PELEGRY MAURICE	0.2034	197 0C 282	26/12/2022
084202206242101-002	LOPEZ PASCAL	PELEGRY FELIX, PELEGRY MAURICE	0.3064	197 0B 35	26/12/2022
084202206242101-002	LOPEZ PASCAL	PELEGRY FELIX, PELEGRY MAURICE	0.6028	197 0B 38	26/12/2022
084202206242101-002	LOPEZ PASCAL	PELEGRY FELIX, PELEGRY MAURICE	0.1973	197 0B 42	26/12/2022
084202206242101-002	LOPEZ PASCAL	PELEGRY FELIX, PELEGRY MAURICE	0.9903	197 0B 55	26/12/2022
084202206242101-002	LOPEZ PASCAL	PELEGRY MAURICE	0.0922	197 0B 255	26/12/2022

Les personnes intéressées par les biens cités ci-dessus peuvent s'adresser à la DDT du CANTAL et déposer un dossier de demande d'autorisation d'exploiter avant la date limite de candidature mentionnée.

Toutes ces informations sont également disponibles sur le site internet des services de l'État :
<http://www.cantal.gouv.fr/> dans les rubriques Politiques publiques/Agriculture/Politique foncière